LA ROUTE VERS LA PAIX

UN PACTE A SIX

Il serait destiné à assurer l'indépendance de l'Autriche

Tous les journaux de Londres ont repris, hier, l'information publiée par le « Daily Telegraph », annonçant la négociation d'un pacte à six, dont le but essentiel serait d'assurer l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Autriche, et qui ferait l'objet de travaux de chancelleries dans diverses capitales européennes.

Les correspondants des journaux à Rome, à Paris, à Vienne, insistent sur l'atmosphère extrêmement favorable créée en Europe par le voyage de M. Laval à Rome, qu'ils annoncent comme très prochain.

Pour le « Morning Post », un accord franco-italien serait une étape préliminaire vers un nouvel examen de la question d'Autriche. Et ce journal ajoute ayant fait allusion aux signataires éventuels du pacte à six en question (Italie, France, Yougoslavie, Hongrie, Tchécoslovaquie, Allemagne) :

« La question reste encore de savoir si l'Allemagne acceptera de renoncer à l'Anschluss. Il ne fait pas de doute que s'il est possible de la persuader d'abandonner son rêve, la cause la plus sérieuse d'insécurité en Europe serait éloignée pour un temps. Une garantie allemande, vis-à-vis de l'Autriche, aurait le même effet sur le Danube que le pacte polono-allemand dans le « corridor ». Ce serait dix ans de paix assurés. Un tel résultat contribuerait grandement à l'amélioration des relations franco-allemandes et le gouvernement britannique estime qu'il rendrait possible une reprise des négociations sur les armements dans des conditions plus favorables qu'elles ne sont jamais offertes ».

Le voyage à Rome de M. Laval serait imminent

On déclare, dans certains milieux bien renseignés de Paris, que la ténacité du ministre des Affaires étrangères français et la bonne volonté manifestée par M. Mussolini permettent d'envisager sous quelques jours, une conclusion favorable qui autoriserait le chef de la diplomatie française à fixer la date de son départ pour Rome.

D'après des renseignements certains, si une entente survient, comme il est à prévoir, d'ici quarante-huit heures, M. Pierre Laval pourrait se rendre à Rome dans la première partie de la semaine prochaine.

LA BAISSE DU PRIX DU PAIN

Elle sera de 0 fr 25, dès demain, à Paris

M. Pierre-Etienne Flandin, président du Conseil, assisté de M. Cassez, ministre de l'Agriculture, a reçu hier matin, au Quai d'Orsay, MM. Chasles, président de l'Association française de la meunerie ; Mayeur, président de la Chambre Syndicale de l'industrie meunière parisienne ; Perier, président de la Confédération nationale de la boulangerie française ; Guille, président du Syndicat de la Boulangerie de Paris et du département de la Seine.

Pour répondre à l'appel du président du Conseil, les délégués des groupements professionnels intéressés lui ont fait connaître que le prix du pain à Paris serait, par suite de la mise en application de la loi du 23 décembre, abaissé de 0 fr. 25 par kilo à partir du dimanche 30 décembre.

En raison de cette initiative et sur la demande des intéressés, le président du Conseil a assuré la délégation qu'il porterait tous ses efforts vers une application effective des lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement sur le contrôle de l'emploi des blés de report et de stockage et sur la stricte limitation des exonérations aux seuls ayants-droit.

Il a ajouté que le gouvernement assurerait la protection de la boulangerie et de la meunerie contre toute concurrence déloyale provenant de l'inapplication de ces prescriptions.

Dans les départements

Suivant l'exemple du préfet de la Seine, les préfets prendront prochainement des arrêtés pour fixer dans leurs départements respectifs, le nouveau prix du pain.

LA POLITIQUE ESPAGNOLE

M. Lerroux a poursuivi le remaniement de son Cabinet

M. Lerroux a poursuivi le remaniement de son cabinet. Les deux charges de ministre sans portefeuille sont supprimées. M. Martinez de Velasco, qui était titulaire de l'un d'eux devient ministre des Affaires étrangères. M. Pita Romero, qui était titulaire du second, reste ambassadeur auprès du Saint-Siège. M. Rocha conserve seulement le portefeuille de la Marine.

M. Manuel Azana a été remis en liberté

La seconde chambre du tribunal suprême n'ayant trouvé aucun motif de poursuite contre M. Manuel Azana, ancien président du conseil, et le député Luis Bello, l'ordre a été donné, hier matin, par télégramme, de mettre ces deux personnalités en liberté. On sait que MM. Azana et Bello étaient détenus à Barcelone, à bord du vapeur « Uruguay », à la suite de la rebellion de la généralité de Catalogne.

UN PRÊTRE ASSAILLI PAR UN DÉMENT A PARIS

Au cours d'une crise de folie, M. Auguste Cron, âgé de 72 ans, de passage à Paris, a tiré un coup de revolver, hier matin vers 10 h. 30, rue du Cherche-Midi, sur un prêtre missionnaire, l'abbé Gaston Rousquin, demeurant rue de Sèvres. L'ecclésiastique n'a pas été atteint.

Rapidement désarmé, le dément a été mis à la disposition du commissaire de police du quartier Notre-Dame-des-Champs.

AVEZ-VOUS LU
notre
ALMANACH
pour 1935 ?
INTERESSANT AMUSANT
IL NE COUTE QUE
1 fr. 75

HIPPISME ET BIENFAISANCE

LA CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE ORGANISE UN SWEEPSTAKE A L'OCCASION DU GRAND PRIX DE NICE

C'est à l'occasion des grandes courses anglaises que furent tout d'abord organisées ces loteries d'un genre particulier qu'on appelle sweepstakes. Elles avaient, elles ont toujours un but charitable, puisque les bénéficiaires en sont les hôpitaux irlandais.

En France, il n'y en a pas eu encore de créées, mais la Croix-Rouge luxembourgeoise, s'inspirant du précédent irlandais et escomptant un succès analogue à celui dont jouissent les sweepstakes de l'autre côté de la Manche, en a organisé un déjà à l'occasion du prix du Président de la République et la réussite de cette première tentative a été considérable. Les grands invalides de guerre français et belges et d'autres œuvres charitables en ont profité.

Le Grand Prix de la Ville de Nice, steeple-chase, doté de 300.000 francs, la plus riche épreuve de la Côte d'Azur et qui se courra le dimanche 20 janvier sur 4.400 mètres, a été choisi par la Croix-Rouge luxembourgeoise pour un nouvel essai qui ne peut manquer d'obtenir un succès plus grand encore que le premier.

On sait que, tout d'abord seront tirés au sort les noms des chevaux desquels sera appliqué un numéro, puis le résultat de la course fera attribuer au numéro porté par le cheval vainqueur les trois millions réservés au premier gagnant, sans préjudice des lots supplémentaires.

Cette année, il reste, dans le Grand Prix de la Ville de Nice, après les premiers forfaits déclarés, quarante-sept chevaux engagés, au total : quarante-cinq français et deux italiens. Nous ne possédons que peu de lignes pour ceux-ci : Gramer, à Mme Radice Letta ou Tabacchi au baron Berlingieri. Ce sont de bons vainqueurs sur les pistes italiennes, et Tabacchi a gagné en mars le prix de la Côte d'Azur.

Parmi les nôtres, il convient de citer surtout au nombre des vétérans : Evohé II, le meilleur cheval de haies de 1934 et que nous avons déjà vu triompher sur l'hippodrome du Var ; Dark Martel, vainqueur du Prix de Monaco et 3e du Grand Prix de la Ville de Nice l'an dernier ; Jumbo, le dernier gagnant de la grande course de haies ; Lilium, second de la grande course de haies de Cannes en 1934, gagnant en plat du Grand Prix du Printemps, à Saint-Cloud, battant Morvillars et qui vient de montrer une bonne forme ; Horizon le héros de Cannes en 1933, qui représente maintenant les intérêts belges ; Gracchus, la révélation de l'arrière-saison ; Fringant, vainqueur de la grande course de haies de Pau ; Traghetto, un des représentants de l'écurie, si populaire sur le littoral, de M. Veil-Picard.

Parmi les concurrents qui prendront leurs quatre ans au début de l'an prochain, Bellovaque et Morvillars sont pénalisés de sept livres vis-à-vis de la grande majorité de leurs contemporains. Le premier a déjà beaucoup couru et a gagné, à Auteuil plusieurs steeple-chases importants, dont le prix Wild Monarch et le prix Richard Hennessy. Le second n'a paru qu'une fois en haies pour gagner très brillamment le prix Finot. Les autres quatre ans n'ont pas de titres équivalents sans aucun doute ; mais il peut se produire des révélations. Il y a, dans cette épreuve, parmi les inédits en obstacles, quelques très bons sujets de plat qui, après avoir fait connaissance avec la piste du Var avant le 20 janvier, pourront causer une surprise, ne seraient-ce que les représentants du baron Edouard de Rothschild.

Et si les sportsmen qui feront le déplacement méridional sont assurés de trouver sur la Côte d'Azur, l'émotion qu'ils iront y chercher, ceux qui souscriront aux sweepstakes luxembourgeois pourront en goûter une profonde également, avec la possibilité de toucher la plus belle cote qui puisse échoir à un heureux gagnant : trois millions.

L'EXPOSITION DE 1937

La commission municipale parisienne refuse le projet de palais classé premier au concours

On sait que, récemment, le jury de l'Exposition de 1937 a procédé au classement des projets présentés pour la la construction des deux palais qui doivent être édifiés à la place de la manutention militaire, quai de Tokio, en vue de l'exposition et de façon à être conservés par la suite.

La commission municipale des expositions, que préside M. Maurice Quentin, était appelée hier à examiner, à son tour, au Grand Palais, le choix du jury.

A la surprise générale, la commission a donné un avis défavorable à la décision du jury et a chargé son rapporteur M. d'Andigné, de présenter au Conseil municipal, un rapport concluant au refus d'accepter le projet classé premier.

Va-t-il falloir recommencer le concours ?

UNE NOUVELLE INCULPATION CONTRE LE COMMANDANT FROGÉ

Le commandant Christian Frogé, poursuivant sa campagne en faveur de son frère, avait fait, le 5 décembre dernier, une conférence à Reims. Il vient de recevoir une convocation d'avoir à se présenter, le 4 janvier prochain, devant le juge d'instruction de cette ville, sous l'inculpation d'outrages à magistrat.

D'autre part, le commandant Christian Frogé a reçu une autre convocation à comparaître demain devant M. Roussel, juge d'instruction à Paris, pour y répondre d'une inculpation qui ne laisse pas de le surprendre : divulgation de secrets intéressant la défense nationale !

Le commandant Frogé a déclaré qu'il allait continuer sa tournée de conférences, dût-il, après chacune d'elles, être l'objet de nouvelles poursuites.

LA MÈRE CRIMINELLE D'ONVILLERS A ÉTÉ ARRÊTÉE

Nous avons relaté il y a quelques jours qu'un infanticide avait été découvert à Onvillers, petite commune de l'arrondissement de Montdidier. Une jeune fille de la localité, Mlle Camille Belny-Desaintomer, 19 ans, qui avait pris la fuite avec son domestique, Arsène Leclercq, âgé de 24 ans et sur laquelle des soupçons pesaient, vient d'être arrêtée à Paris.

Elle va être ramenée à Montdidier et vraisemblablement écrouée à la prison d'Amiens.

LE DÉPUTÉ PHILIBERT BESSON AFFIRME SON INNOCENCE

Le député Philibert Besson, réfugié en Belgique pour la durée de l'intersession, pendant laquelle il n'est pas couvert par l'immunité parlementaire, adresse à la Presse une longue lettre dans laquelle il se fait fort d'apporter au garde des Sceaux la preuve de son innocence.

On sait que, à ce sujet, il a adressé à tous ses collègues, la copie d'une longue lettre destinée au président du Conseil, dans laquelle il proteste contre une procédure qui l'a fait condamner sans que soit levée son immunité parlementaire.

LE TROISIÈME TIRAGE DE LA LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Il a eu lieu hier soir au Grand-Théâtre de Lille

Si le cérémonial du tirage de la Loterie des Régions Libérées tend à l'immuabilité, l'atmosphère qui l'entoure ne change pas. Elle se pare d'égales fantaisies ; elle manifeste toujours cette fièvre secrète qui gronde sourdement dans le cœur des candidats à la fortune. Cette fièvre s'explique par des gestes impatients ; elle brille dans les regards anxieux. Et cette fantaisie inséparable du

M. FRANCHOMME, que l'on voit à gauche, dirigeant le tirage de la Loterie.

hasard bondissant dans des roues étincelantes, jaillit en rires, fuse en propos qui s'efforcent d'être spirituels. Car, dans l'assistance houleuse, compacte, qui monte de la base au sommet du Grand-Théâtre de Lille comme une vague frissonnante et indéfinissable, il ne trouve toujours des gens éperdus d'esprit. Sans eux, les tirages de la Loterie des Régions Libérées perdraient forcément une grande part de leur originalité initiale ; avec eux, au contraire, ils conservent intégralement leur caractère subtil, irrésistible et spontané. Le public, infiniment sensible à la nouveauté, y trouve toujours quelqu'une de ces plaisantes nouveautés dont il est particulièrement friand. Il en régale, et il ne cache pas son plaisir. Le public a raison d'être ainsi gai. Il prouve de son tact et de sa bonhomie. Il travestit avec des sourires les déceptions furtives apportées par la révélation des numéros gagnants. Dans une loterie aussi vaste que celle des Régions Libérées, il y a beaucoup plus d'appelés que d'élus. On appelle la fortune, mais la fortune aime dispenser capricieusement ses faveurs. Elle est despotique et surprenante. Le public prend ses précautions envers elle, si sédulsante et si bizarre. Il verse dans la résignation et il sourit avec une malice affectée. Cela est très bien ainsi. Les grandes déceptions préparent à l'amertume et au désespoir. Les petites déceptions touchent encore de très près l'espérance bienfaisante. Or, nous ne sachons pas que le public ait bouché, jusqu'ici, à l'offre des billets de la Loterie des Régions Libérées. Il les a accueillis, ces billets, avec une satisfaction intense. Preuve qu'il a de l'espérance en réserve. Le Comité organisateur de la loterie, ravi de l'impulsion accordée à son projet, a créé 5, puis 10, puis 15 et 20 séries de billets. Des millionnaires sont nés, à deux reprises, sur la scène du Grand-Théâtre de Lille. Il en naissait à nouveau, hier soir.

Ce troisième tirage — séries 16 à 20 incluse — obtint le succès d'affluence auquel on commence à s'habituer. Un service d'ordre réglementait l'assaut du Grand-Théâtre, l'assaut inoffensif, organisé par les personnes désireuses d'assister aux opérations du tirage.

La cérémonie commença à 20 h. 30. Elle se déroula assez rapidement. L'orchestre de Radio-P.T.T.-Nord l'interrompit à plusieurs reprises, par des interprétations d'une parfaite délicatesse musicale. Dans sa loge particulière, le speaker poursuivait avec une grande frénésie de gestes son remarquable reportage radiophonique. Voilà un reportage qui aura été écouté avec intérêt ! Cela console de ceux que l'on ne lit pas.

Les gagnants pourront toucher le montant de leur lot au Crédit du Nord à Lille. Les lots de 500 francs seront payables dans toutes les succursales de cet établissement.

La fin de l'année 1934 sera marquée dans le Nord par une pluie bienfaisante de billets de banque. En fait de loterie, le Nord mérite, n'est-il pas vrai, quelques compensations à une malchance qui fut retentissante au temps de l'exclusive Loterie Nationale. Nous n'avons plus, sur le plan du hasard dispensateur de fortunes, rien à envier aux gens qui vivent sous un soleil persistant. C'était une revanche à prendre, une revanche courtoise et qui se prolonge.

LE TIRAGE DE LA LOTERIE DE LA MUTUELLE DES VENDEURS DE JOURNAUX DE LILLE ET ENVIRONS

Le tirage de la loterie de la Mutuelle des vendeurs de journaux de Lille et Environs a eu lieu dans une des salles du sous-sol de l'Hotel de Ville, vendredi à 15 h. 15, en présence de Me Fanyau, huissier à Lille. Etaient présents : MM. Egermont, président de la Mutuelle des vendeurs de Lille ; Paris, trésorier de l'Union de Lille-Roubaix-Tourcoing ; Dhalluin, trésorier de la Mutuelle de Lille ; Vanceunebrouck, secrétaire ; César Daussy, trésorier adjoint.

Voici la liste des numéros gagnants.

LES GROS LOTS

Le numéro 3.196, de la série 10 gagne 30.000 francs.

Le numéro 6.638, de la série 10 gagne 10.000 francs.

Le numéro 5.831, de la série 6 gagne 5.000 francs.

Gagnent ensuite un portefeuille de 1.000 francs, les numéros suivants dans les séries ci-contre :

Série 5 N° 2.698 — Série 3 N° 2.732
Série 5 N° 6.040 — Série 2 N° 3.927
Série 6 N° 0.978

Dans la série 10, le numéro 5.705 gagne douze volumes de romans divers.

Les autres numéros gagnants

Voici enfin les autres numéros gagnants par ordre de sortie. Tous ces numéros gagnent un billet de la Loterie Nationale.

Series	8	N° 7.876 —	Séries	2	N° 7.872
»	3	2.179 —	»	11	9.449
»	7	8.037 —	»	10	2.836
»	11	5.721 —	»	6	2.066
»	3	1.589 —	»	1	4.820
»	9	0.456 —	»	8	0.903
»	11	5.052 —	»	11	8.039
»	2	4.820 —	»	3	7.240
»	11	3.499 —	»	5	9.900
»	7	5.392 —	»	5	2.531
»	8	2.002 —	»	2	8.755
»	3	2.756 —	»	9	0.756
»	6	3.557 —	»	1	0.328
»	11	0.074 —	»	11	4.689
»	4	5.423 —	»	5	7.052
»	6	1.768 —	»	8	3.904
»	2	6.610 —	»	11	9.255
»	11	7.644 —	»	7	5.577
»	11	5.094 —	»	9	5.159
»	7	0.343 —	»	11	5.881
»	10	7.872 —	»	6	5.963
»	11	3.313 —	»	10	5.263
»	3	4.288 —	»	2	2.300
»	11	9.048 —	»	8	3.424
»	9	0.476 —	»	7	2.472
»	10	0.034 —	»	3	6.327
»	4	2.961 —	»	6	1.551
»	10	3.662 —	»	4	9.815
»	2	6.993 —	»	4	9.952
»	1	0.130 —	»	8	6.278
»	6	9.068 —	»	6	2.154
»	1	1.191 —	»	7	7.982
»	4	8.490 —	»	8	4.622
»	7	1.311 —	»	9	9.576
»	1	6.002 —	»	1	1.366
»	3	1.386 —	»	2	7.083
»	11	7.746 —	»	3	2.308
»	6	4.203 —	»	2	3.522
»	9	7.928 —	»	5	5.883
»	10	1.489 —	»	6	1.278
»	3	6.323 —	»	8	3.776
»	5	6.769 —	»	9	7.945
»	4	2.482 —	»	9	4.937
»	1	3.726 —	»	9	5.202
»	8	7.096 —	»	7	4.769
»	9	8.014 —	»	8	3.773
»	5	1.212 —	»	2	0.136
»	1	1.865 —	»	1	0.051
»	11	2.571 —	»	9	9.434
»	5	5.795 —	»	11	7.634
»	5	2.625 —	»	6	3.406

Les lots sont payables à partir du 9 janvier jusqu'au 31 mars, 14, rue Fidèle-Lehoucq, à Tourcoing, le mercredi, de 14 à 16 h.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Abus de confiance à Lille

Carlos Vandeputte, représentant au service d'une maison de T.S.F., à Lille, a détourné au préjudice de cette firme, une somme de 1.080 francs.

Poursuivi pour abus de confiance, il fut condamné par le tribunal correctionnel à 6 mois de prison.

La cour déclare l'appel de Vandeputte irrecevable et confirme le jugement.

La contrebande

Jules Souillart a été poursuivi pour contrebande. On l'accusait d'avoir transporté du tabac de fraude à motocyclette, sur le territoire d'Auchy-les-Mines.

Le tribunal de Béthune le condamna à 15 jours de prison, avec sursis, et 3.850 francs d'amende.

Devant la cour, Souillart proteste de son innocence, et son défenseur, Me Payen, explique que son client a été victime d'une dénonciation calomnieuse. Et il s'efforce de justifier l'alibi invoqué par lui.

L'avocat général Bonnet estime, lui, que le prévenu nie contre toute évidence et il demande à la cour de lui retirer le bénéfice du sursis

La cour rendra son arrêt à huitaine.

Les Assurances Sociales

Pour infraction à la loi sur les assurances sociales, Aristide Lebrun a été condamné, par le tribunal d'Avesnes, à dix-huit amendes de 16 francs et à payer à l'Etat une indemnité de 5.136 francs.

La cour rabat trois amendes et réduit le chiffre des dommages-intérêts à 2.056 francs.

Vols à Steene

Après avoir dérobé dans un coffret, au préjudice de M. Henri Verquit, à Steene, une somme de 1.200 francs, Gaston Woelpoel commettait un autre vol au détriment de M. Burgrave.

Le tribunal de Dunkerque condamna Woelpoel à 4 mois de prison pour le premier vol et à 2 mois pour le second, mais avec confusion. Il le condamna en outre à 100 francs d'amende et à restituer à M. Verquit, les 1.200 francs qu'il lui avait dérobés.

En appel, la cour confirme la décision des premiers juges.

UNE IMPORTANTE PRISE DE TABAC DE FRAUDE A MORTAGNE-DU-NORD

Jeudi, vers 2 heures du matin, le brigadier Alliotte et les préposés Monachon, Moral et Jourdan, de la brigade des douanes de Château-l'Abbaye, se trouvaient de service au lieudit « L'Eglise de Château-l'Abbaye », lorsqu'ils virent devant eux six individus qui cherchaient à introduire en France six ballots de tabac étranger.

Les fraudeurs abandonnèrent leur charge, d'un poids de 226 kilos, représentant une valeur de 14.125 francs, mais réussirent à prendre la fuite grâce à la nuit obscure et à une pluie battante.

Il convient de rappeler que, depuis un mois, les brigades de Mortagne et de Château-l'Abbaye ont déjà saisi une importante quantité de tabac de contrebande.

LE BOUCHER AMIÉNOIS CONDAMNÉ A SIGNÉ SON POURVOI EN APPEL

Le boucher Maxime Loiseau, 44 ans, à Amiens, condamné lundi dernier, ainsi que nous l'avons relaté, par le tribunal correctionnel d'Amiens à six mois de prison et 5.000 francs d'amende pour mise en vente au marché Lanselles, de viande de veau impropre à la consommation, vient de signer son pourvoi en appel contre cette condamnation.

LE NORD DÉSHÉRITÉ

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Mais la charge resta déjà lourde pour elle.

Promesses...

Cependant, au printemps de 1934, les deux premiers programmes de travaux étaient terminés. Près d'un million avait été englouti. Non pas inutilement, car de nombreux chômeurs avaient trouvé de l'ouvrage pendant plusieurs mois et peu à peu la ville se dégageait de la gangue étouffante qui l'enserrait.

Mais une petite partie seulement de l'œuvre était accomplie. Et la crise sévissait avec plus d'acuité que jamais. C'est alors que M. le docteur Deudon résolut de tenter une entreprise qui dépasserait en ampleur tout ce qui avait été fait. Pour le bien de la ville, il multiplia les démarches et les interventions. Dès que le fameux plan du ministre du Travail eut été projeté, le Député-Maire de Maubeuge vit là pour sa cité une planche de salut. La visite de M. P.-E. FLANDIN, à Maubeuge, en juin dernier, alors que notre « Premier » actuel n'était encore que ministre des Travaux publics, laissa les meilleurs espoirs. Les excellents arguments du maire, appuyés par M. le préfet du Nord et le sénateur Daniel-Vincent, parurent produire sur le ministre une forte impression et il laissa entendre que les revendications maubeugeoises auraient tout son appui.

C'est, fort de ces paroles, que M. le docteur Deudon et ses collaborateurs préparèrent dans l'enthousiasme un formidable projet de travaux, pour parachever le démantèlement des fortifications, le nivellement des terrains, la création de routes, etc., sur toute la rive droite de la Sambre. La question de la Fausse-Sambre fut ensuite résolue après que les services de la navigation eurent accepté son comblement sous condition expresse et préalable de l'élargissement du canal.

...et déceptions

On espérait donc très fermement que ce projet, dont l'importance était de 4 à 5 millions et dont l'utilité était incontestable, puisqu'il poursuivait un double but d'urbanisme et de palliatif au chômage (300 chômeurs pouvaient y être employés pendant deux ans) allait recevoir non seulement la consécration officielle du ministère, mais encore le visa favorable pour le financement en vertu du plan Marquet.

Le projet fut adopté le 6 juillet 1934 dans une séance du Conseil municipal, modifié quelques semaines plus tard par la décision d'élargissement de la Sambre et adressé aussitôt à la filière administrative.

On attendait avec confiance. C'est la déception qui est arrivée.

Il y a peu de temps, le projet revenait à Maubeuge. Le ministère refusait de l'incorporer au Plan Marquet sous le prétexte qu'il ne remplissait pas les conditions des travaux prévus pour faire partie du plan.

Du travail quand même

Le refus était formel ; les démarches du Député-Maire n'y purent rien changer. On réfléchit, on supputa le pour et le contre. Allait-on se résoudre à abandonner la partie et à refuser l'espoir aux chômeurs qui attendaient ? La municipalité ne le voulut pas. Et avec énergie elle décida de trouver en elle-même les ressources nécessaires à la réalisation du démantèlement. C'est ainsi que dans le budget de 1935 est prévue la première annuité d'un emprunt de 4.500.000 fr. que la ville a décidé de contracter pour réaliser quand même le projet que l'Etat ne veut pas adopter financièrement, même en partie, même sous forme de prêts à taux réduit.

Il reste une difficulté : celle de trouver les fonds nécessaires, les organismes d'emprunts : Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse de retraites des mineurs, Crédit Foncier, ne consentant que des sommes insuffisantes ou pratiquant des taux élevés. Mais c'est là un obstacle qu'on ne désespère pas de franchir.

L'avenir ne sera pas gravement engagé par cet emprunt, puisque dans un délai rapproché la vente des terrains récupérés deviendra pour la ville une source de profits. Le budget a été, tel quel, adopté et grâce à l'énergie et à la persévérance de nos édiles, les chômeurs conservent l'espoir de travailler sous peu, le démantèlement ne deviendra pas lettre morte.

Après l'écroulement de la toiture du chœur de l'église Saint-Piat de Seclin

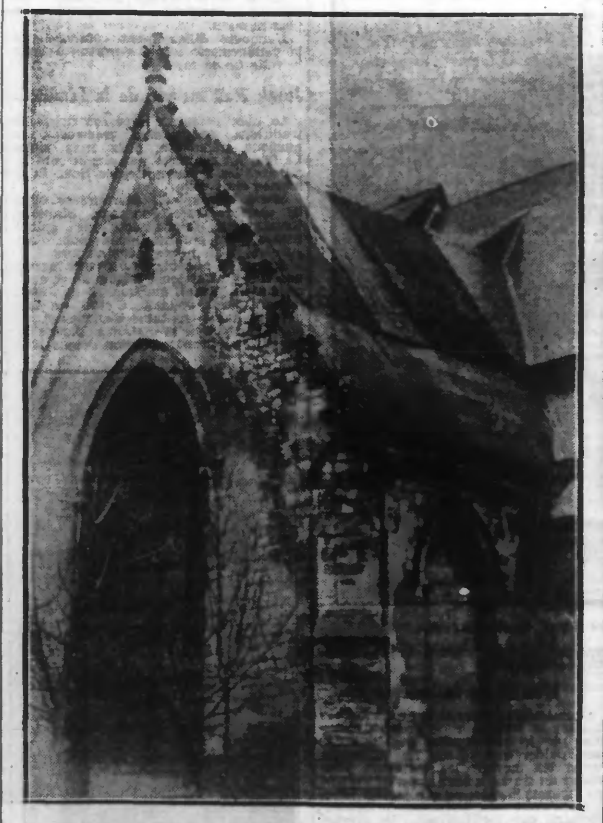

Une vue extérieure du chœur de l'Eglise historique Saint-Piat de SECLIN dont le plafond s'est écroulé. La toiture a été remplacée provisoirement par des bâches.

Nous avons annoncé, hier, qu'une partie du toit et du plafond de l'Eglise historique Saint-Piat de *Seclin* s'était écroulée sur le chœur. Fort heureusement, il n'y a eu aucune victime. Quelques heures plus tôt, avaient eu lieu des funérailles et on frémit en évoquant ce qu'eut pu être cet accident si le tombereau de pierres et de briques s'était abattu d'une hauteur de vingt mètres sur une partie de l'assistance.

Les travaux pour la réparation des dégâts commenceront prochainement. Des bâches remplacent provisoirement la toiture.

UN VIEILLARD DE LEERS TUÉ PAR LE MONGY A ROUBAIX

Une enquête est en cours pour établir s'il s'agit d'un accident ou d'un suicide

Un nouvel accident mortel s'est produit dans l'avenue Jean-Jaurès, à Roubaix.

Un vieux tisserand, M. Alphonse Fleurent, âgé de 70 ans, originaire de Leers, demeurant en garni à l'estaminet du Vélo-Club, 78, rue Emile-Zola, malgré son grand âge, travaille toujours, en qualité de tisserand, dans une usine du boulevard de Fourmies. Quoique chômeur partiel, le septuagénaire reprend plusieurs fois par semaine, le chemin de l'établissement où il est occupé. Vendredi, il devait reprendre le travail et, comme de coutume, il quitta son logement vers 6 heures. Il suivit le sentier de la Duquennière, qui donne accès à l'avenue Jean-Jaurès.

Afin de gagner le boulevard de Fourmies par les chemins les plus courts, il traversa la chaussée de ladite avenue pour, ensuite, traverser les voies du tram Mongy, le parc Barbieux et atteindre ensuite l'avenue Le Nôtre. Que s'a passa-t-il à ce moment ?

Le vieillard s'engagea délibérément sur la première voie du tram, quand il fut violemment tamponné par un car venant de la direction de Roubaix et se dirigeant vers Lille. Par suite du choc, le malheureux fut soulevé du sol et il échoua, à huit mètres du point de choc, sur le gazon d'une pelouse du parc Barbieux. Le wattman, M. Albert Fontaine, 31 ans, domicilié 39, rue des Quatre-Ormeaux, à Wasquehal, parvint à immobiliser son convoi et il se porta au secours de la victime. Celle-ci restait étendue, inerte, et portant une plaie béante à la tête. On fit appel à M. le docteur Bathiat, de Croix, qui ne put que constater le décès, consécutif à une fracture du crâne.

Aussitôt après, la police de Roubaix fut avertie de ce terrible accident, et M. Jean, commissaire de police du 3e arrondissement, assurant l'intérim du 2e, se rendit sur les lieux où il interrogea le wattman. Ce dernier déclara avoir aperçu la victime à une vingtaine de mètres du point de choc et qu'il fit fonctionner son appareil avertisseur. Soudain, M. Fleurent s'engagea sur la voie, tandis que la motrice ne se trouvait plus qu'à quelques mètres de lui.

Il semble, d'après le magistrat, que l'on se trouve en présence d'un accident dû à l'imprudence, à moins qu'il soit question de suicide, d'autant plus que le trajet à effectuer du logement de la victime au croisement de la rue de la Duquennière ne demande pas plus de vingt minutes de marche. Or, le choc se produisit quarante minutes après le départ du septuagénaire. Cette constatation donne à réfléchir et on se demande si M. Fleurent n'a pas voulu mettre fin à ses jours, d'autant plus qu'il se trouvait en difficultés pour régler le montant de sa pension.

Un rapport spécial a été adressé au parquet de Lille, qui, jusqu'à présent, n'a pris aucune décision à ce sujet.

Par contre, le cadavre a été transporté au dépôt mortuaire de l'hôpital « La Fraternité », où il fut examiné par M. le docteur Beaugrand, qui déclara que la mort était consecutive à un enfoncement du crâne dans la région occipitale et à une fracture de la base du crâne. L'enquête continue et le tramway tamponneur a été mis en fourrière au dépôt de Marcq.

MARIE ADMONT, ACCUSÉE D'AVOIR TUÉ SON FRÈRE A OYE-PLAGE, A ÉTÉ CONFRONTÉE AVEC UN TÉMOIN

Vendredi après-midi, Marie Admont, la jeune cultivatrice de Oye-Plage, accusée, après son père, d'avoir tué son frère dans les circonstances que nous avons déjà longuement relatées, a été extraite de la maison d'arrêt de la rue Taviel, à Saint-Omer, pour être confrontée dans le cabinet de M. Delcourt, juge d'instruction, avec un ouvrier agricole, M. Becquet, qui, travaillant dans un champ sis à proximité de la route où se déroula le drame, était arrivé le premier sur les lieux et avait ramassé la fourche ensanglantée.

Me Bigourd, avocat de l'accusée, assistait à la confrontation.

Marie Admont resta sur ses positions, affirmant que son père était le meurtrier.

LE DRAME D'OSTRICOURT

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Un énorme gourdin se brisa sur la tête de Jurek. Maintenu par les Morakowski, le meurtrier ne put opposer qu'une faible défense au justicier littéralement déchaîné. A coups de bâton, à coups de poings, à coups de pieds, à coups de sabots, les trois hommes s'acharnèrent sur Jurek, qui subit jusqu'au bout la terrible loi de Lynch. La foule qui regardait ce combat singulier encourageait les « vengeurs ».

Il fallut que Morakowski père s'écroulât, à bout de forces, pour que cessât cette lutte horrible.

On s'empressa auprès des victimes et on abandonna Jurek dans la boue du jardin. Il râlait, défiguré et déjà violacé.

Entre sang et boue

On alerta la gendarmerie d'Ostricourt et M. Naudo, qui remplit les fonctions de chef de brigade, chargea de l'enquête les gendarmes Vignez et Moutier.

Au coron 149, M. le docteur Despret était penché sur les Morakowski blessés et épuisés.

L'assassin ? Les enquêteurs le découvrirent évanoui, les bras en croix, entre sang et boue.

Le trio prit, en voiture d'ambulance, le chemin de l'Hôpital des Mines, à Oignies, où les blessés reçurent les soins de M. le docteur Brousses.

Hier à midi, Jurek était encore dans le coma et le médecin jugeait son état désespéré. Le père Morakowski est très grièvement blessé, tandis que le jeune Stanislas est assez légèrement atteint.

Sous le signe du malheur

L'enquête continue, activement dirigée par le capitaine de gendarmerie de Lille et par le brigadier Naudo.

Et pour établir les raisons exactes de ce pénible drame, le Parquet de Lille est descendu hier après-midi sur les lieux. Il était composé de MM. Robin, procureur de la République ; Grosjean, juge d'instruction et Lavallard, greffier. Les magistrats ont longuement interrogé la famille Morakowski et les époux Krasznarek-Morakowski et aussi les commères polonaises du voisinage.

Dépit ? Jalousie ?

Personne n'ose se prononcer définitivement.

Mais on plaint les jeunes mariés, dont la lune de miel est désormais placée sous le signe du malheur.

FRED.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Un chauffeur de Lomme-lez-Lille accrocha une auto près d'Amiens

Dans la soirée de jeudi, une auto qui revenait d'Amiens et rentrait à Poix, fut accrochée à Quevauvillers par un gros camion automobile dont le conducteur continua sa route vers Amiens sans s'occuper de l'accident qu'il venait de causer.

Aussitôt avisés du fait, les gendarmes de Poix prévinrent leurs collègues des brigades environnantes et des recherches furent faites.

Deux gendarmes d'Amiens se rendirent sur la route de Paris pensant que le fugitif allait y passer. Ils aperçurent devant l'hotel du Lion d'Or un automobiliste qui s'efforçait de redresser l'aile d'un gros camion. Ils interrogèrent l'homme et celui-ci se troubla. Amené à la caserne de gendarmerie et interrogé par le capitaine Holleville, il finit par reconnaître qu'entre Poix et Amiens il avait effectivement heurté une auto. Il ajouta qu'il s'était arrêté un peu plus loin, mais que ne voyant personne, il avait repris sa route vers Amiens.

Il s'agit d'un chauffeur du Nord, Albert Orvas, demeurant 89, rue du Marais, à Lomme, au service de M. Honoré, 31, rue de Puebla, à Lille.

Il a fait l'objet d'un procès-verbal.

3.000 ŒUFS SAISIS PAR LA DOUANE, AU « MONT NOIR » PRÈS DE BAILLEUL

Les allées et venues de plusieurs individus intriguèrent les douaniers Leroy et Bogaert, de la brigade du Schaechen, à Bailleul, qui se trouvaient en embuscade au Mont Noir, jeudi vers 23 heures. Ils se dissimulèrent convenablement et n'eurent aucune difficulté pour surveiller un groupe de six individus qui, sortis d'une habitation proche, passèrent la frontière.

Un seul homme resta en observation et les cinq autres continuèrent leur route.

Un peu plus tard, le groupe revint, les cinq hommes étaient chargés à dos de volumineuses caisses. A leur approche, le guetteur qui était resté sur le terrain prit la tête amenant les fraudeurs vers l'habitation d'où ils étaient sortis peu avant.

Mais avant qu'ils n'aient atteint leur but, les douaniers intervinrent et, les porteurs surpris s'enfuirent vers l'étranger sans pouvoir être rejoints, mais en abandonnant leur charge.

Les cinq caisses contenaient au total près de 3.000 œufs, lesquels ont été saisis et seront mis en vente ce samedi 29 décembre, à 10 heures au bureau de Boeschèpe.

DE L'EFFERVESCENCE DANS LA BATELLERIE A BÉTHUNE

Un bateau appartenant à M. Davaine, de Béthune, en stationnement à la gare d'eau, sortait hier pour se diriger vers Violaines, pour être chargé de houille.

Plusieurs mariniers, dont les péniches sont également en stationnement, s'opposèrent au départ du bateau de M. Davaine et lui auraient jeté des pierres. M. Davaine aurait été, croit-on, blessé.

Cette hostilité serait motivée toujours par la question du tour.

Le bateau est final